CONFERMER

(export du DFSM au 07/11/2026 à 07:33)

[1] CONFERMER Médecine - Médecine

verbe trans.
Etymologie FEW II-2 1036b : confirmare

Définition Rendre plus ferme, raffermir, en parlant notamment du corps ou d'une partie du corps.

Citations

- Et en teil maniere li dens qui estoit movans si est confermez et li gencive mollifie restrainte, et li moistors corrumpue sechie.
 Anon. [Albucasis], *Cyrurgie, ca 1250, fol. 7ra.*
- Li dormirs dont, pris par mesure et atempreement, conforte et acroist la chalour naturele et fait bonne digestion. Il conferme les membres et les recree et apaise la dolour, Et avoec ce resleesce l'ame.
 Evrart de Conty [Aristote], *Problemes, ca 1380, I, 1, fol. 8r.*
- Cest unguent conferme la peau et la consolide et multiplie les cheveulx si non que la peau fust endursie et caleuse car en une peau caleuse par nul engin de medicine ne peult croistre cheveu.
 Nicole Prevost [Guillaume de Salicet], *Cirurgie, 4e quart du XVe s., I, 3.*

[2] CONFERMER Médecine - Médecine

verbe trans.
Etymologie FEW II-2 1036b : confirmare

Définition

Apparaître lentement, durer longtemps et devenir chronique, en parlant notamment d'une enflure ou d'un ulcère.

Citations

- Et quant apostemes est en leu charnut, si vaut mues que tu laisses la perforation tant qu'il soit confermez en digestion acomplie, si com nos avons dit.
 Anon. [Albucasis], *Cyrurgie, ca 1250, fol. 30rb.*
- Se l'enfleure [des mameles] est confermee , fai ou œuvre choses dissolutis.
 Jehan de Prouville [abbé Poutrel], *Chirurgie, ca 1300, fol. 26r.*
- ...au lieu ou l'apostume est confermee , l'usage du froit fait les membres noirs.
 Martin de Saint-Gilles, *Amphorismes Ypocras, 1362-1363, 83.*

[3] CONFERMER Sciences - Épistémologie

verbe trans.
Etymologie FEW II-2 1036b : confirmare

Définition

Corroborer sur le plan de la logique, en parlant d'une hypothèse etc.

Citations

- Aprés ce met Aristotes un probleme qui conferme le .44e. de devant et li resamble en aucune maniere […]
 Evrart de Conty [Aristote], *Problemes, ca 1380, I, 54, fol. 52r.*